

Conduite responsable en recherche

Formulaire de dépôt d'une allégation de manquement

Une fois rempli, le présent formulaire doit être retourné à la personne chargée de la conduite responsable en recherche, soit en version papier par la poste, ou en version électronique à : responsable.CRR.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca.

Vous pourriez ensuite être sollicité pour fournir des informations complémentaires nécessaires au traitement juste et équitable de l'allégation. C'est pourquoi l'allégation ne peut pas être déposée de façon anonyme. Cela dit, soyez assuré que les informations contenues dans ce formulaire seront traitées de manière confidentielle.

Une fois le dossier complet, le processus d'enquête initiale sera amorcé et la personne visée par l'allégation sera informée qu'une allégation est déposée à son endroit, en mentionnant le type de manquement allégué et en l'informant qu'une enquête initiale sur la recevabilité de cette allégation est initiée.

1) Personne visée par l'allégation de manquement¹

- a. Nom, prénom : _____
- b. Statut au CCSMTL :
 - Chercheur
 - Étudiant
 - Employé
 - Médecin, dentiste ou pharmacien
 - Autre (spécifiez) : _____
- c. Coordonnées (si connues) : _____

2) Type de manquement allégué, selon les catégories suivantes (voir *Annexe 1* pour les définitions des types de manquement) :

- **La fabrication**
- **La falsification**
- **La destruction des dossiers de recherche**
- **Le plagiat**
- **La republication**
- **La fausse paternité**
- **La mention inadéquate**
- **La mauvaise gestion des conflits d'intérêts**

¹ Si la personne visée par l'allégation de manquement est employé d'un autre établissement ou université, par exemple un chercheur universitaire, la personne chargée de la conduite responsable en recherche informera l'employeur dès réception de l'allégation et s'assurera qu'il est impliqué dans le traitement de l'allégation, dans le respect des normes de confidentialité reconnues et applicables.

- La fausse déclaration dans une demande ou un document connexe des organismes de financement
- La mauvaise gestion des fonds d'une subvention ou d'une bourse
- La violation des politiques et exigences applicables à certaines recherches
- Porter atteinte à l'intégrité d'un processus d'évaluation scientifique par les pairs et à l'octroi de financement
- Porter des accusations fausses ou trompeuses

3) Date à laquelle le manquement a été réalisé : _____

4) Date à laquelle le manquement a été observé : _____

5) Description factuelle du manquement allégué (indiquer clairement le lien entre le manquement allégué et les activités du CCSMTL) :

6) Degré perçu d'urgence à intervenir et justification :

7) Autres informations factuelles pertinentes à la compréhension de l'allégation :

J'atteste déposer cette allégation de manquement à la conduite responsable en toute bonne foi. J'accepte d'être contacté par la personne responsable de la conduite responsable en recherche pour fournir des informations complémentaires nécessaires au traitement juste et équitable de l'allégation.

Nom, prénom : _____

Coordonnées : _____

Signature : _____ Date : _____

Annexe 1 : Types de manquement allégué

- **La fabrication** : l'invention de données, de documents originaux, de méthodes ou de résultats, y compris les graphiques et les images.
- **La falsification** : la manipulation, la modification ou l'omission de données, de documents originaux, de méthodes ou de résultats, y compris les graphiques et les images, sans le mentionner, ce qui fausse les résultats ou les conclusions.
- **La destruction des dossiers de recherche** : la destruction de ses données ou dossiers de recherche ou de ceux d'une autre personne pour éviter spécifiquement la découverte d'un acte répréhensible ou en violation de l'entente de financement, des politiques du CCSMTL, des lois, des règlements ou des normes professionnels ou disciplinaires applicables.
- **Le plagiat** : l'utilisation des travaux publiés ou non publiés d'une autre personne, notamment les théories, les concepts, les données, les documents originaux, les méthodes et les résultats, y compris les graphiques et les images, comme si c'était les siens sans faire les mentions appropriées et, le cas échéant, sans permission.
- **La republication** : la publication, dans la même langue ou dans une autre langue, de travaux, d'une partie de travaux ou de données – y compris les siennes – qui ont déjà été publiés sans mention adéquate de la source ou sans justification.
- **La fausse paternité** : l'attribution d'une paternité à des personnes autres que celles qui ont suffisamment contribué à des travaux pour en assumer la responsabilité intellectuelle, ou le fait d'accepter d'être considéré comme l'un des auteurs d'une publication malgré une contribution inexistante ou négligeable.
- **La mention inadéquate** : le défaut de reconnaître de manière appropriée les contributions d'autres personnes, conformément à leurs contributions respectives et aux politiques en matière de paternité qui s'appliquent aux publications visées. Constitue aussi une mention inadéquate le fait d'omettre de mentionner la source de soutien financier dans ses activités de recherche, tel qu'exigé par les organismes de financement.
- **La mauvaise gestion des conflits d'intérêts** : le défaut de gérer adéquatement tout conflit d'intérêts réels, potentiels ou apparents conformément à la section portant sur les conflits d'intérêts du Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL.
- **La fausse déclaration dans une demande ou un document connexe des organismes de financement** :
 - Fournir de l'information incomplète, inexacte ou fausse dans une demande de subvention ou de bourse ou dans un document connexe, par exemple : une lettre d'appui ou un rapport d'étape.
 - Demander ou détenir des fonds d'un organisme de financement après avoir été déclaré inadmissible à demander ou à détenir de tels fonds, pour des motifs de violation des politiques en matière de conduite responsable en recherche, notamment les politiques relatives à l'éthique, à l'intégrité ou à la gestion financière.
 - Inclure le nom des co-chercheurs, de collaborateurs ou de partenaires sans leur consentement.

- **La mauvaise gestion des fonds d'une subvention ou d'une bourse :**
 - Utiliser les fonds de la subvention ou de la bourse à des fins qui ne sont pas conformes aux politiques de l'organisme de financement;
 - Détourner les fonds d'une subvention ou d'une bourse;
 - Ne pas respecter les politiques financières de l'organisme de financement de la recherche;
 - Détruire les documents pertinents de façon intempestive ou donner de l'information incomplète, inexacte ou fausse au sujet de la documentation liée aux dépenses imputées aux comptes d'une subvention ou d'une bourse.
- **La violation des politiques et exigences applicables à certaines recherches :** Ne pas se conformer aux exigences des politiques des organismes de financement ou des politiques, lois et règlements provinciaux, nationaux ou internationaux prévoyant une directive claire et à caractère obligatoire qui concernent les activités de recherches, selon l'endroit où elles se déroulent. À titre d'exemple, ne pas obtenir d'approbations, ne pas respecter les ententes de confidentialité, les permis ou les attestations appropriés avant d'entreprendre ces activités de recherche.
- **Porter atteinte à l'intégrité d'un processus d'évaluation scientifique par les pairs et à l'octroi de financement :** la collusion, la mauvaise gestion des conflits d'intérêts, l'appropriation des travaux d'autrui suite à une évaluation scientifique ou le non-respect de la confidentialité.
- **Porter des accusations fausses ou trompeuses :** faire des allégations malveillantes ou visant intentionnellement à accuser faussement une personne de manquement à la conduite responsable en recherche.

Le masculin est utilisé dans le présent formulaire sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.